

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUILLET 2019
COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 47

Date de convocation du conseil municipal : 9 juillet 2019

Présents : MM. Jacques ROCHER, Pierre ROUSSETTE, Jean-Yves DRÉAN, Monique LE QUELLEC, Philippe NOGET, Jacky GRANDVAL, Jeannine LE GAL, Jean-Yvon CASTEL, Delphine BOULANGER, Serge GOUBIN, André KERHOAS, Solange RUBEAUX, Sylvie HURTEL, Franck MORAND, Isabelle GAPIHAN, Gwénaél HUET, Catherine ROBLIN, Youenn COMBOT, Joaquim DA SILVA JESUS, Philippe LAINÉ, Marie-Noëlle MARTIN, Jérémie KERGAL, Fabrice GENOUEL, Stéphanie CHAPPUT, Pierrick LELIEVRE, Fabienne PRIOU.

Présents : 26
Absents : 21
Votants : 32

Absents : Jean-Marc DUGUEN (donne pouvoir à Jeannine LE GAL), Marie FLAGEUL (donne pouvoir à Jean-Yves DRÉAN), Françoise CHEVALIER (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Jean-Marc GUILLEMOT, Sophie NICOLE, Didier LE BRAZIDEC, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX (donne pouvoir à Jean-Yvon CASTEL), Valérie LETOURNEL, Pierrick HERCELIN, Nadine MARQUET (donne pouvoir à Marie-Noëlle MARTIN), Gilles GUÉRIN, Karine BOUDARD, Jean-Yves PELLOIS (donne pouvoir à Philippe LAINÉ), Gérard CORDUAN, Nicolas PIROT, Jean-Paul SALOUX, Frédéric TANGUY, Lionel SOULAINÉ, Hervé ROBIO, Yves NICOLAS, Martine FRIGUEL.

Monsieur Jean-Yvon CASTEL a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 juin 2019 à l'unanimité

1. Marché public de travaux – Extension et restructuration de la salle des sports – Consultation d'entreprises – Attribution des lots 11 et 12

Rapporteur : M Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint

Par délibération en date du 15 mars 2019, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Définitif (APD) et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) liés à cette opération. Par délibération en date du 3 Juin 2019, les lots 1 à 10 ont été attribués et qu'il a été décidé de relancer les lots 11 (Peinture) et 12 (Métallerie) infructueux au 1^{er} appel d'offres.

À cet effet, la collectivité a envoyé l'avis d'appel public à la concurrence le 11 Juin 2019 sur la plateforme de dématérialisation www.centraledesmarches.com et pour une publication dans Ouest France 56 du 13 juin 2019.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 2 juillet 2019 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont ceux précisés dans le règlement de consultation à savoir :

- Qualité et valeur technique des prestations (30%)
- Prix des prestations (50%)
- Respect et garantie du délai de livraison et d'exécution, justifié par les moyens mis en œuvre tant par le personnel que la technique proposée par l'entreprise (20%).

La commission achat du 4 juillet 2019 a décidé de rentrer en négociation financière pour l'ensemble des offres du lot 11 peinture et de relancer le lot 12 métallerie.

La commission achat du 11 juillet 2019 propose :

- D'attribuer le lot n° 11 (Peinture) comme proposé au Rapport d'Analyse des Offres du 09/07/2019 à l'entreprise COLORTECH, pour un montant de 13 300.00 € HT.
- De retenir l'option « ensemble des bardages existants », pour un montant de 4 572.56 € HT, portant le montant du marché à 17 872.56 € HT
- De ne pas retenir l'option « Peinture de sol »

Récapitulatif des attributions :

Lot	Estimation (€ HT)	Entreprises proposées	Offre (€ HT)
1- VRD – Terrassement	15 000.00 €	LEMEE LTP	18 500.00 €
2- Gros Œuvre	42 700.00 €	LE CHENE CONSTRUCTION	55 000.00 €
3- Charpente Bois	17 000.00 €	DUBOIS	25 000.00 €
4- Couv – étanchéité	32 000.00 €	COLLET	39 000.00 €
5- Menuiserie Alu	8 000.00 €	DANILO Guy	11 282.66 €
6- Menuiserie Bois	30 400.00 €	DANILO Guy	32 763.70 €
7- Placo	54 300.00 €	DANILO Guy	29 847.81 €
8- Electricité	19 500.00 €	PAYS DE VILAINE	24 000.00 €
9- Chauff – Plomb	9 000.00 €	PAVOINE	9 298.00 €
10- Plafonds	17 700.00 €	GAUTHIER	16 900.00 €
11- Peinture	23 800.00 €	COLORTECH	17 872.56 €
12- Métallerie	8 600.00 €	<i>Aucune offre</i>	<i>8 600.00 €</i>
Total HT	278 000.00 €		288 064.73 €

Le Conseil Municipal a l'unanimité décide :

- D'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres
- De solliciter toutes les subventions possibles
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

2. Marché public de travaux – Mise aux normes du terrain de football en catégorie 5 – Consultation d'entreprises – Attribution

Rapporteurs : Mr Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint et Pierrick Lelièvre, maire délégué

La commune nouvelle de La Gacilly, fusion des communes historiques de Glénac, La Chapelle Gaceline et de La Gacilly, dispose de 10 terrains de football répartis sur 4 sites.

Le projet se situe sur le site du complexe sportif de La Gacilly et notamment sur le terrain A dit terrain d'honneur.

Le club de football de La Gacilly évolue actuellement en Régional 3, anciennement DHR, et vise au maximum la Régional 1, ancienne Division d'Honneur.

Attendu la vétusté du terrain d'honneur, il convient de le remettre aux normes de la catégorie 5.

Le BP 2019 fait état d'une inscription de 260 000 € TTC.

La collectivité a envoyé l'avis d'appel public à la concurrence le 30 avril 2019 sur la plateforme de dématérialisation www.centraledesmarches.com et pour une publication dans Ouest France 56 du 3 mai 2019.

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 22 mai 2019 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont ceux précisés dans le règlement de consultation à savoir :

- 1- Prix des prestations noté sur 40 points
- 2- Valeur technique notée sur 60 points.

Suite au téléchargement de quatre dossiers, le registre de dépôt fait mention de la réception d'une offre dématérialisée.

Après décryptage le pli a été transmis aux Services Techniques Municipaux pour procéder à l'analyse de l'offre.

Suite à la présentation de l'analyse des offres par les Services Techniques, la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 18 juin a décidé d'entrer en négociation financière avec le candidat ayant présenté une offre.

Après négociation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 25 juin a décidé :

- De retenir l'offre de base négociée de l'entreprise SPARFEL pour un montant de 192 490.37 € soit 230 988.44 € TTC.
- De retenir la PSE 2 (pose de 400 ml d'un drain à cunette au pourtour de la piste) pour un montant de 11 407.20 € HT, soit 13 688.64 € TTC, portant le total général à 244 677.08 € TTC
- De ne pas retenir la PSE 1.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres

- De solliciter toutes les subventions possibles
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération

Vote à la majorité moins 1 abstention.

3. Actualisation du contrat d'association avec les écoles privées

Rapporteur : Mr Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint

Un contrat d'association a été passé entre l'Etat et les écoles privées de Saint-Jugon, Françoise d'Amboise et Sainte-Thérèse. Il convient de déterminer la participation que la commune doit verser aux OGEC au titre de l'année 2018-2019.

Bases de calcul :
(base 2018 école JDLF)

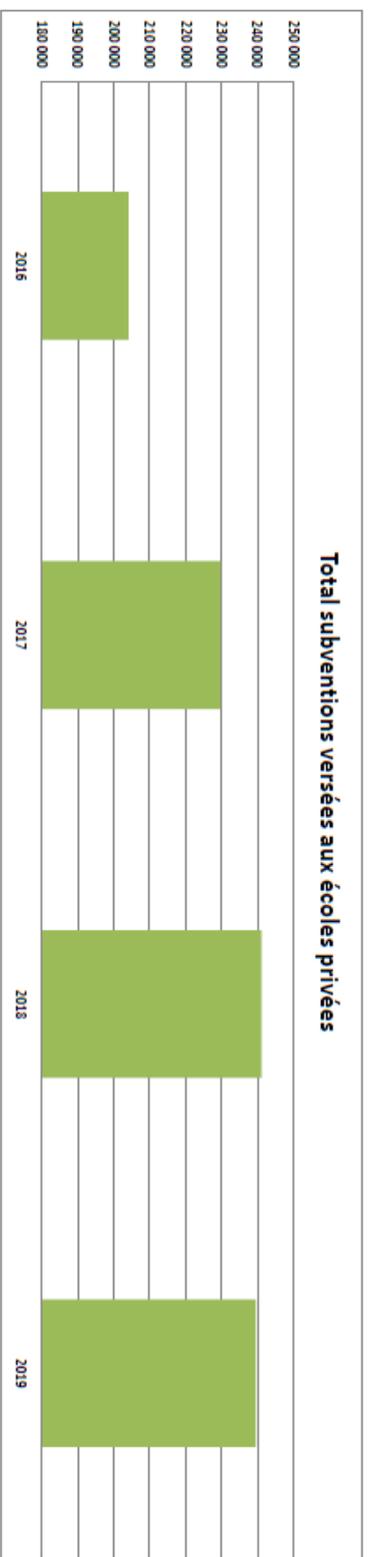
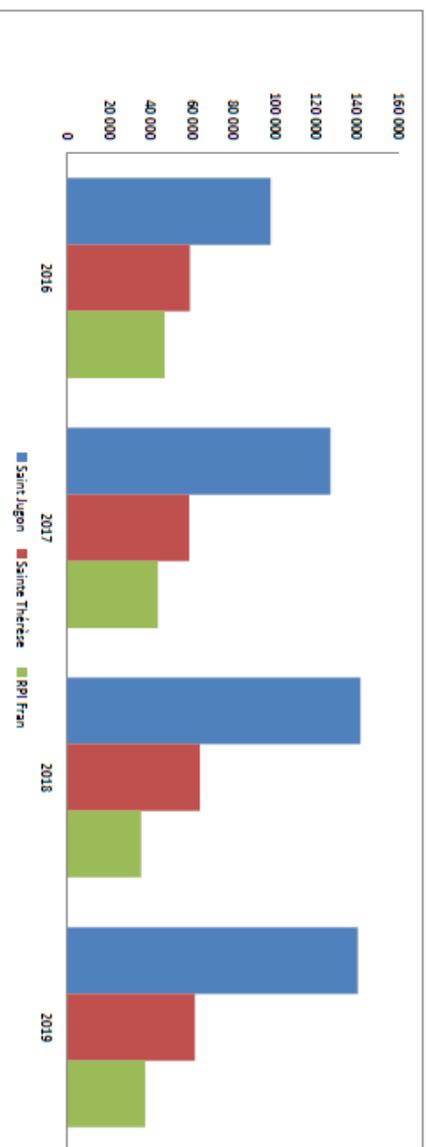
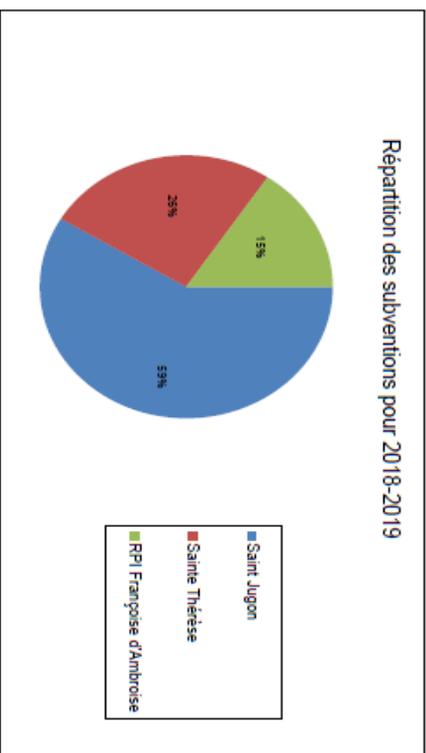
Maternelles 1465,08 simulé
Elémentaires 477,61

Base 2017 1369,11 pm Base 2016 1246,46
466,67 489,96

Ecole	Nb élèves Nouvelle Commune	Maternelles		Elémentaires		Total
		Nb élèves	Montant	Nb élèves	Montant	
Saint Jugon	180	63	64 190	97	46 318	140 509
Sainte Thérèse	66	30	44 852	35	16 713	61 565
RPI Françoise d'Amboise	40	18	26 911	22	10 505	37 417
TOTAL	266	111	185 954	154	73 537	259 490

30/06/2019		05/12/2019	
1er versé	2ème versé	1er versé	2ème versé
0			

Versé en 2018	Versé en 2017	Versé en 2016	Ecart 2018/2019	Ecart 2017/2019	Ecart 2016/2019
141 708	127 300	98 182	-1 199	13 209	42 327
63 996	58 728	59 147	-2 430	2 837	2 418
35 422	43 634	46 800	1 995	-6 217	-9 383
241 125	229 662	204 129	-1 636	9 829	36 381



Vote à l'unanimité

4. Ressources Humaines – Contrat d'apprentissage pour le service Espaces Verts

Rapporteur : Mr Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint

M. le Maire rappelle que :

VU le Code du Travail;

VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels;

VU le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits réglementés;

VU le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial;

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,

Il revient au Conseil Municipal de :

- Se prononcer sur le renouvellement du recours à l'apprentissage,
- Conclure par conséquent, à compter du 26 août 2019, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	1	CAPa Jardinier Paysagiste	2 ans

- Que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget, chapitre 012,

- Que Mr le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis

Vote à l'unanimité de ce point ainsi que pour la dérogation aux travaux réglementés pour l'accueil des jeunes mineurs de moins de 18 ans.

5. RGPD – Convention avec de l'Oust à Brocéliande communauté

Rapporteur : Mr Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint

Le président rappelle que la loi « Informatique et Liberté » oblige toute personne morale utilisatrice de données personnelles à mettre en place un Règlement Général de Protections des Données (RGPD).

Pour ce faire, De l'Oust à Brocéliande Communauté a engagé, à la demande des communes, une réflexion afin de mettre en place ce service au niveau du territoire. Différentes possibilités ont été évoquées (notamment un conventionnement des communes avec le Centre de Gestion).

A l'issue des réflexions, les élus se sont accordés sur une mutualisation du service au niveau de la Communauté de communes avec une participation des communes.

Les communes ayant émis un avis favorable de principe, la répartition du coût du service mutualisé se présente donc ainsi :

Collectivités	Coût par commune et pour OBC*
---------------	-------------------------------

Augan	1 577 €
Beignon	1 577 €
Bohal	1 577 €
Carentoir	1 577 €
Caro	1 577 €
Cournon	1 577 €
Guer	1 577 €
La Gacilly	1 577 €
Lizio	1 577 €
Malestroit	1 577 €
Missiriac	1 577 €
Monteneuf	1 577 €
Pleucadeuc	1 577 €
Porcaro	1 577 €
Réminiac	1 577 €
Ruffiac	1 577 €
Saint-Abraham	1 577 €
Saint-Congard	1 577 €
Saint-Guyomard	1 577 €
Saint-Laurent-sur-Oust	1 577 €
Saint-Malo-de-Beignon	1 577 €
Saint-Marcel	1 577 €
Saint-Martin-sur-Oust	1 577 €
Saint-Nicolas-du-Tertre	1 577 €
Sérent	1 577 €
Tréal	1 577 €
OBC	3 154 €

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et sont calculés moyennant la participation de toutes les communes. Si une (ou plusieurs) commune(s) venait à se désister, le coût sera réparti entre les autres participants.

Afin de formaliser cette proposition, le conseil municipal doit

- Valider, pour les 2 prochaines années, la mutualisation du service RGPD avec la communauté de communes
- Valider le principe de répartition tel que présenté ci-dessus
- Autoriser le maire à signer la convention afférente pour la mise en place de ce service

Vote à l'unanimité

6. Convention de passage avec FREE

Rapporteur : Mr Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité met à disposition de FREE un ou des emplacements faisant partie de son domaine public routier et autorise FREE à installer, mettre en service, exploiter et entretenir toutes les installations techniques de télécommunications nécessaires au déploiement et à l'exploitation de son réseau sur cet emplacement.

Vote à l'unanimité

7. Convention Morbihan Energie – Extension des réseaux d'éclairage – Terrain de football

Rapporteur : Mr Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint

Une convention avec Morbihan Energies vous sera présentée concernant le terrain d'honneur de football afin de réaliser des travaux de génie civil autour du terrain. Le montant restant à la charge de la commune serait de 21 560.00 € HT.

Vote à l'unanimité

8. Convention Morbihan Energie – Extension des réseaux d'éclairage – Desserte interne et pose de fourreaux – Rue de La Bande Badin

Rapporteur : Mr Jean-Yves DRÉAN, Adjoint

Une convention avec Morbihan Energies vous sera présentée concernant le Lotissement du Héron et concerne :

- La desserte interne en électricité pour un montant de contribution de 17 300.00 € HT
- L'extension de l'éclairage pour un montant de contribution de 4 230.00 € HT
- La pose de fourreaux télécom pour un montant de contribution de 10 680.00 € HT

Vote à l'unanimité

9. Lotissement communal le domaine du héron – Prix de vente des lots

Rapporteur : Mr Jean-Yves DRÉAN, Adjoint

Les travaux de viabilisation du lotissement du domaine du Héron concernant la tranche 1 seront lancés prochainement. Il convient donc de déterminer le prix de ventes des lots de la 1^{ère} tranche en vue de leur commercialisation.

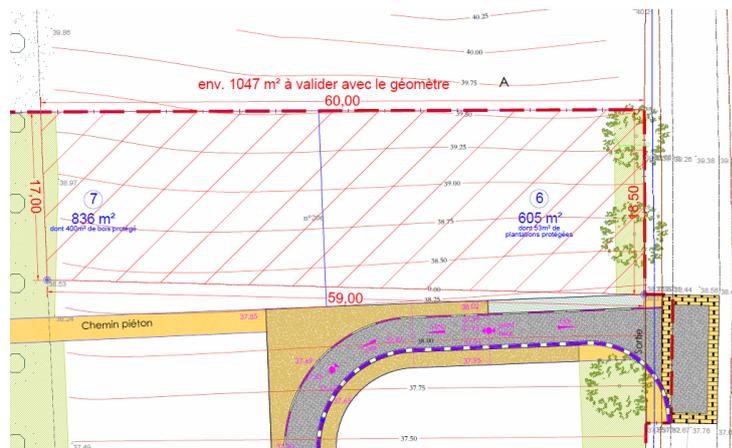
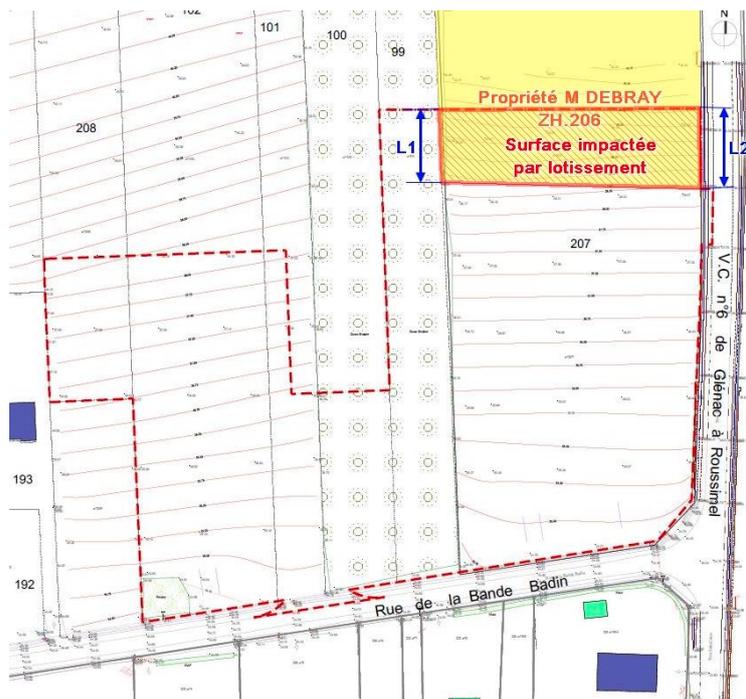
Il vous est proposé de vendre les lots de la tranche 1 au prix de 29 euros TTC le m² sauf le lot 12 destiné à recevoir un logement social locatif et d'autoriser le maire ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la vente des lots.

Vote à la majorité moins 1 voix

10. Lotissement du domaine du Héron – Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle ZH.206 à Mr DEBRAY Roland.

Rapporteur : Mr Jean-Yves DRÉAN, Adjoint

Dans le secteur du lotissement du Héron, le zonage du PLU n'était pas en adéquation avec le parcellaire cadastrale entraînant ainsi une erreur de définition du périmètre de l'opération d'aménagement. Le permis d'aménager a été établi en partie sur la parcelle privée ZH.206, impactant la réalisation partielle de 2 lots. Afin de régulariser la situation il convient d'acquérir une portion d'environ 1047 m² de la parcelle ZH.206 appartenant à Mr DEBRAY Roland.



Après négociation, Mr DEBRAY a accepté une cession à la commune d'environ 1047 m² au prix de 10.00 € TTC/m², soit un total de 10 470.00 € TTC. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

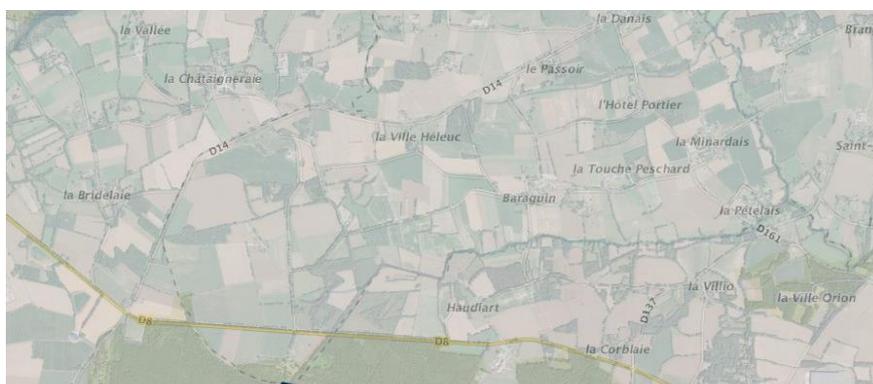
- D'acquérir une portion d'environ 1047 m² de la parcelle ZH.206 au prix de 10.00 € TTC/m², soit un total de 10 470.00 € TTC
- De désigner Maître Le Floch, notaire à La Gacilly, afin d'établir l'acte correspondant à cette acquisition. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

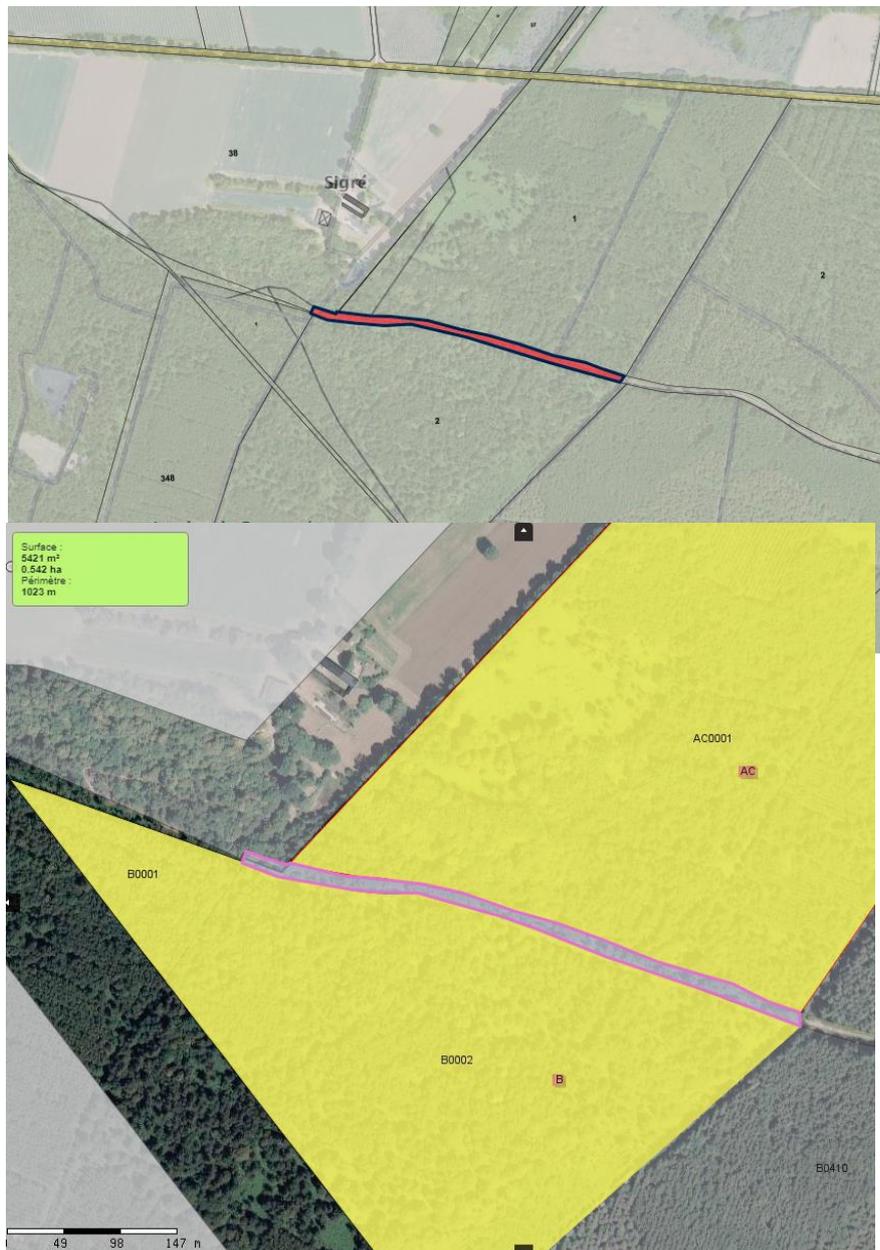
Vote à la majorité moins 2 abstentions

11. Cession par la commune d'une portion de chemin communal CR.4 au profit de Mr DEBRAY Roland – Déclassement.

Rapporteur : Mr Jean-Yves DRÉAN, Adjoint

Dans le cadre de négociations foncières avec Mr DEBRAY Roland, la cession d'une portion de chemin communal CR.4 est envisagée.





Situé aux confins de notre territoire, en limite des communes de Carentoir et de Saint-Nicolas-du-Tertre, ce chemin forestier sans issue, jouxte les parcelles forestières B.1, B.2 et AC.1 appartenant à Mr DEBRAY. Ayant pris l'attache des services de l'ONF, gestionnaire de notre domaine forestier, cette portion est inutile pour notre exploitation. D'une longueur approximative de 500 m, il présente une superficie d'environ 5500 m². Afin de formuler une demande d'estimation près du service du Domaine, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acter le déclassement de cette portion du chemin communal CR n°4
- D'acter le principe de cession de cette portion de chemin communal

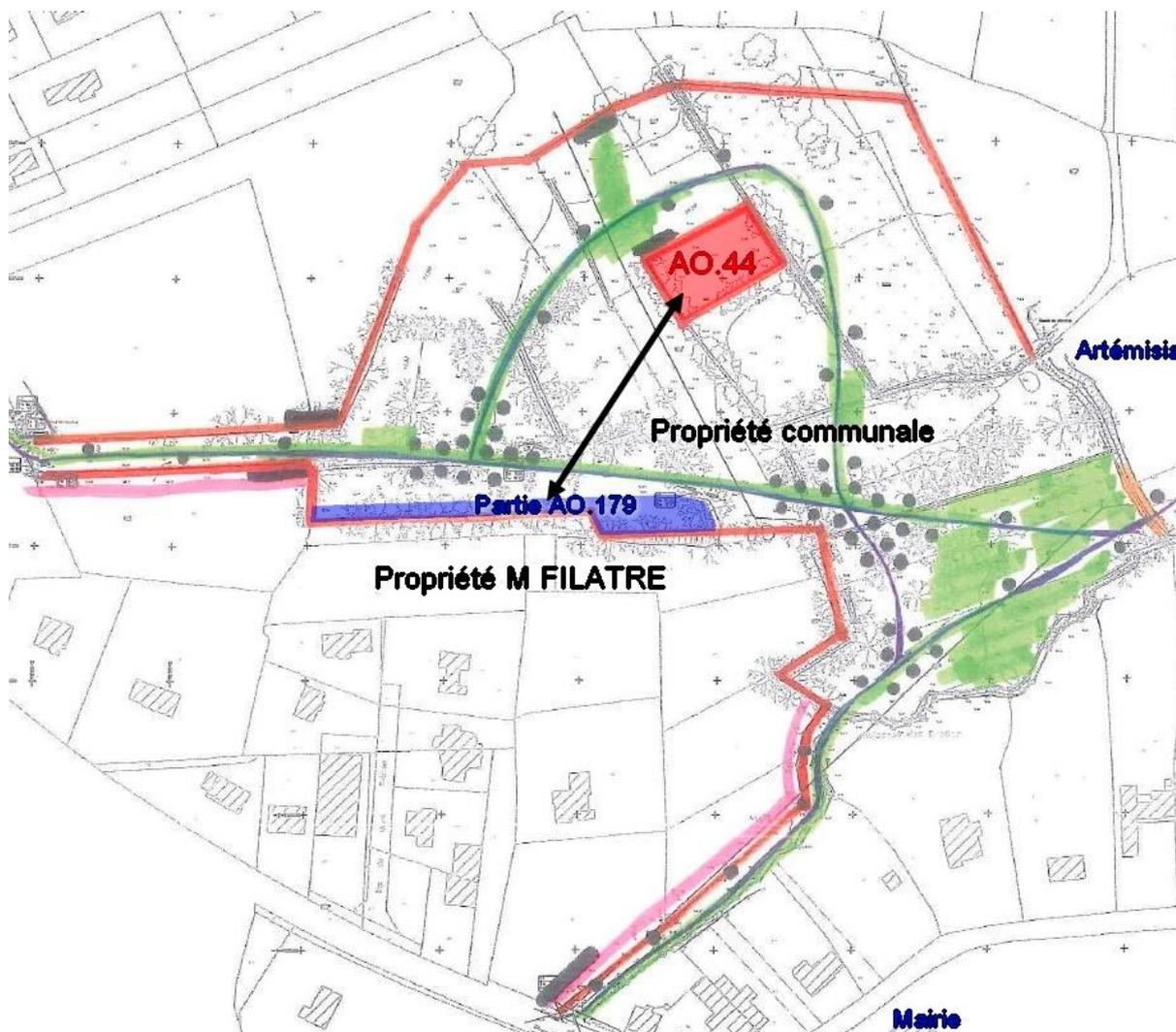
Vote à la majorité avec 5 contre et 6 abstentions

12. Echange de terrains entre Mr FILATRE Jean-Claude et la commune

Rapporteur : Mr Philippe NOGET, Adjoint

Dans le cadre de l'aménagement de la zone naturelle située à proximité d'Artémisia, les échanges de terrains réalisés en 2016 avec différents propriétaires n'ont pas permis à la commune d'obtenir la maîtrise foncière de la parcelle AO.44, enclavée dans notre emprise.

Depuis, Mr FILATRE a acquis cette parcelle et se propose de l'échanger à la commune contre une partie de la parcelle AO.179, d'une même surface et jouxtant ses terres.



Pour information, l'estimation domaniale du 2 juillet 2019 établie la valeur vénale des biens cédés par la commune à 6292 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'échange de terrains présentés précédemment et ce à titre gracieux
- De désigner Maître Le Floch, notaire à La Gacilly, afin d'établir l'acte correspondant à cette acquisition. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

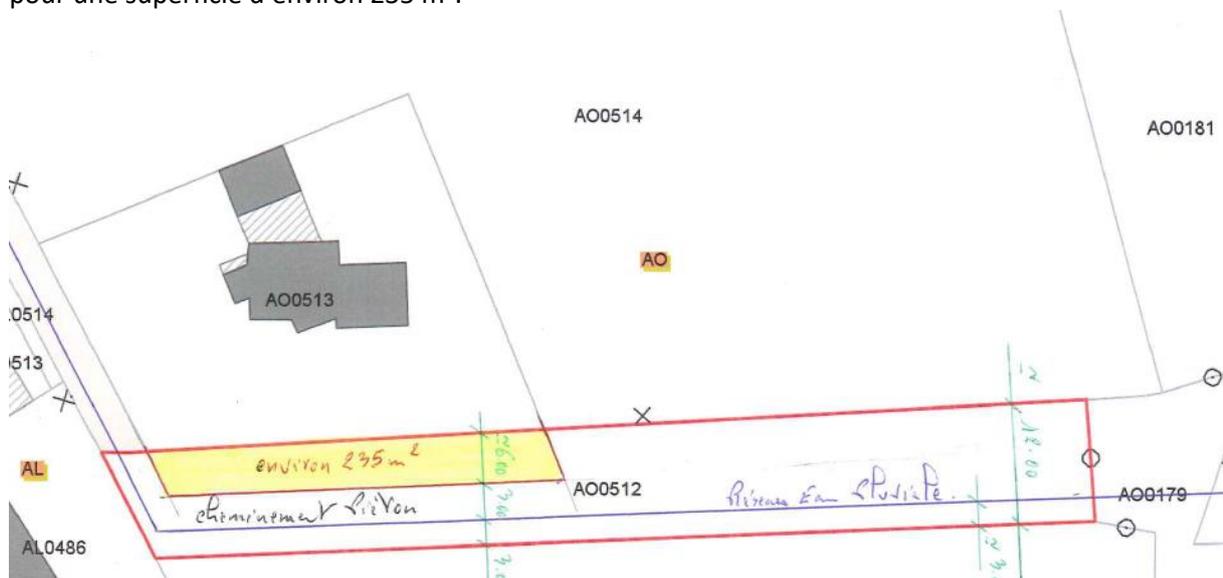
Vote à l'unanimité

13. Cession par la commune d'une portion de la parcelle AO.512 au profit de Mr et Mme LAMBERT Olivier

Rapporteur : Mr Jean-Yves DRÉAN, Adjoint

Dans le cadre de la réalisation de la zone naturelle, nous avons acquis une bande de terrain cadastrée AO.512 afin de d'obtenir la maîtrise foncière d'un terrain grevé du passage d'une conduite d'eau pluviale communale.

L'implantation de la dite conduite a nécessité l'acquisition d'une bande d'environ 12 m de largeur. L'entretien de la conduite impliquant une simple largeur de 6 ml, Mr et Mme LAMBERT sollicitent l'acquisition de la bande d'environ 6 ml résultante, sans utilité communale, au droit de leur parcelle AO.513, pour une superficie d'environ 235 m².



Pour information, l'estimation domaniale du 2 juillet 2019 établie la valeur vénale des biens cédés par la commune à 1293 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider la cession d'une partie de la parcelle AO.512, pour une superficie d'environ 235 m², au profit de M et Mme LAMBERT Olivier, au prix de 1000 € TTC
- De désigner Maître Le Floch, notaire à La Gacilly, pour établir l'acte correspondant. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur

- D'autoriser M Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Vote à l'unanimité

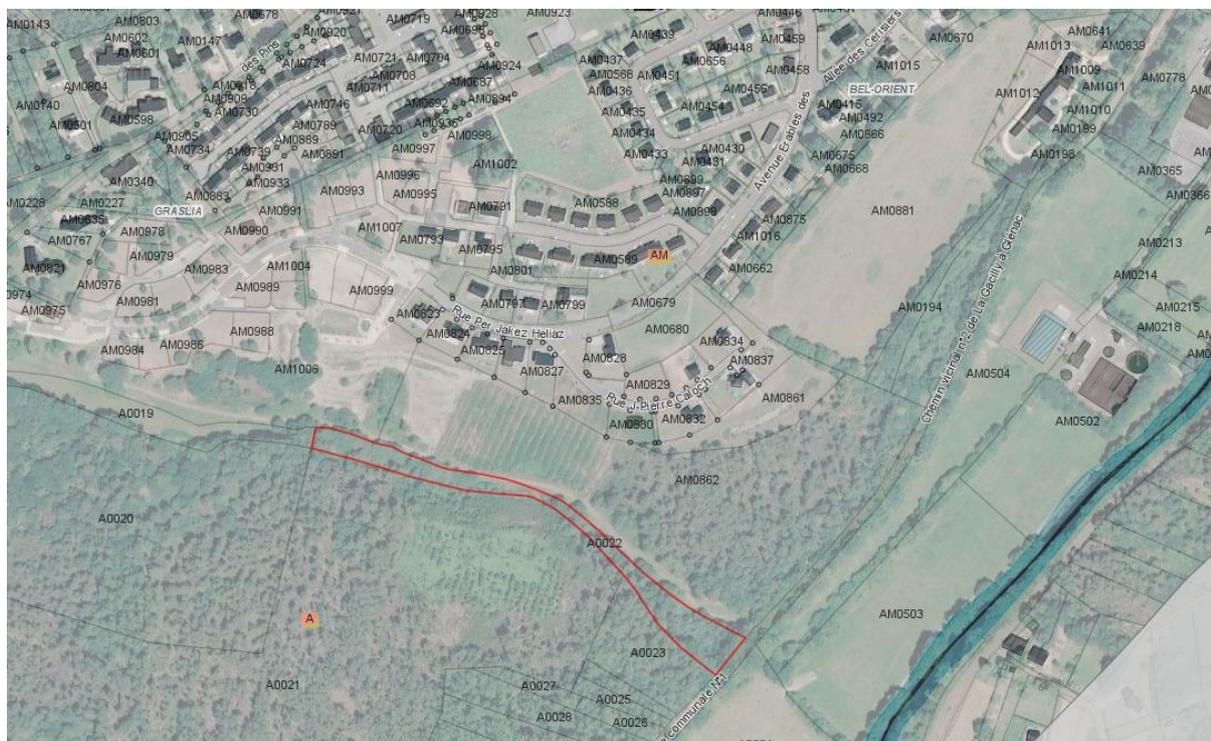
14. Intégration de la parcelle A.22 au domaine forestier communal

Rapporteur : Mr Jean-Marc GUILLEMOT, Adjoint

Suite à la fusion de communes et après inventaire, il s'avère que la parcelle A.22, d'une superficie de 8020 m², de propriété historique de la commune de Glénac, présente toutes les caractéristiques pour intégrer le domaine forestier communal.

Cette intégration implique une gestion par l'Office National des Forêts au titre du service régalién de l'état en terme de régime forestier. Cela n'engendre aucun frais pour la commune.

Pour information complémentaire, la parcelle AM.862 située face à la parcelle A.22 fait déjà partie de notre domaine forestier, permettant ainsi une continuité foncière.



Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer la parcelle A.22 au domaine forestier communal et d'en donner la gestion à l'Office National des Forêts.

Vote à l'unanimité

15. Forêt communale de La Gacilly – Projet d'équipement de défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I)

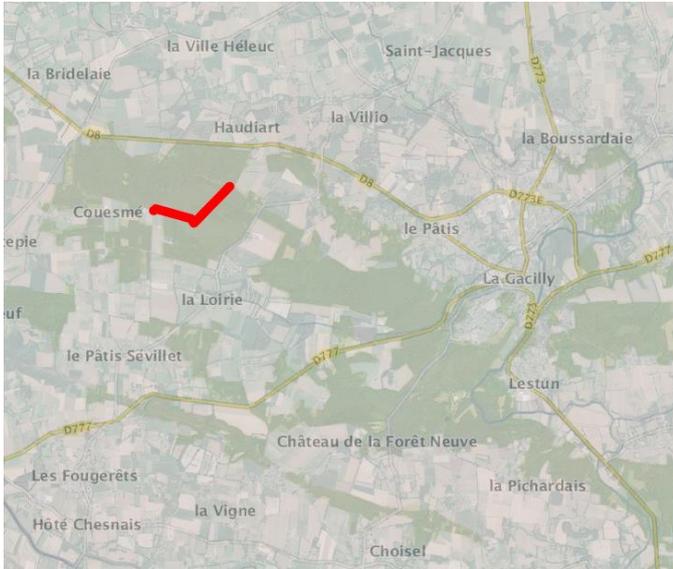
Rapporteur : Mr Jean-Marc GUILLEMOT, Adjoint

Suite à différentes rencontres avec :

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne – Pays de Loire (C.N.P.F.)

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan - Service eau nature biodiversité - Unité nature forêt chasse
- L'Office National des Forêts (O.N.F.)

Il apparaît nécessaire d'aménager et d'empierrier une piste forestière existante pour favoriser l'accès aux engins DFCI et aux grumiers à l'intérieur du massif en toutes saisons. L'empierrement de cette piste permettrait de traverser le massif des landes de Couesmé sur un axe Nord-Sud et de déboucher sur le chemin communal des Fougerêts située au sud du massif.



00 ml.

git d'un montant estimatif qui sera ajusté au regard du

financement prévisionnel du projet :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	42 600.00 €	Subvention du Programme de Développement Rural Bretagne « soutien aux investissements d'amélioration de la desserte forestière » - 70 %	29 820.00 €
		Autofinancement	12 780.00 €
TOTAL	42 600.00 €	TOTAL	42 600.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le plan de financement prévisionnel du projet
- De solliciter toutes les subventions possibles
- D'autoriser Mr Le Maire à lancer la consultation des entreprises
- D'autoriser Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération

Point non validé (1 voix pour)

16. Etude de la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage hydraulique de La Gacilly – Accord de principe à la réalisation de travaux.

Rapporteur : M Pierre ROUSSETTE, 1^{er} Adjoint et M Philippe NOGET, Adjoint

Une démarche est engagée au niveau national depuis 2012 afin de restaurer la continuité écologique des cours d'eau. L'objectif visé est de rétablir un transport suffisant des sédiments afin d'assurer la sauvegarde des espèces de poissons migrateurs.

Dans ce cadre un arrêté du préfet de bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 a classé un certain nombre de cours d'eau du Morbihan en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

L'Aff qui traverse notre commune est concerné par ce classement au titre des 2 listes, ce qui nécessite une mise en conformité du site dit du « moulin de La Gacilly », au même titre que les 14 ouvrages situés en amont du cours d'eau qui ont déjà fait l'objet de travaux.



Le Conseil Municipal de La Gacilly, en date du 16 juillet 2015, a approuvé les principes d'aménagement proposés et autoriser M Le Maire à lancer une consultation de Maitrise d'œuvre.

du territoire historique de La Gacilly, en date du 16 juillet 2015, a approuvé les principes d'aménagement proposés et autoriser M Le Maire à lancer une consultation de Maitrise d'œuvre.

Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal a attribué la mission de maitrise d'œuvre au Cabinet SEGI de Clisson et a donné pouvoir au Maire pour engager les démarches et signer toutes les pièces relatives au marché et d'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal a attribué la mission de maitrise d'œuvre au Cabinet SEGI de Clisson et a donné pouvoir au Maire pour engager les démarches et signer toutes les pièces relatives au marché et d'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

Par délibération du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal a attribué la mission de maitrise d'œuvre au Cabinet SEGI de Clisson et a donné pouvoir au Maire pour engager les démarches et signer toutes les pièces relatives au marché et d'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

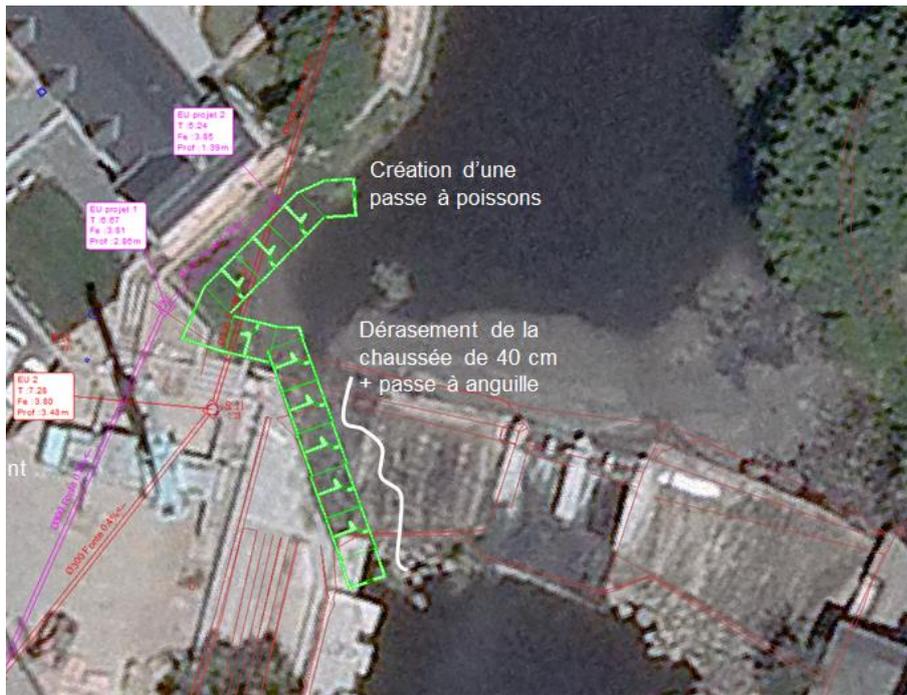
Il est rappelé que les lignes directrices de ce projet, pour la commune, sont :

- L'intégration paysagère
- Le maintien du niveau d'eau actuel
- Le coût de réalisation
- La maintenance ultérieure

Après études, le projet défini consiste en la réalisation en rive droite d'une passe à bassins à fente vertical et d'une passe à anguilles.

Deux Hypothèses sont à ce jour possible : réalisation de la passe en partie haute ou en partie basse du déversoir.

Solution partie haute :



Solution partie basse :



L'enveloppe globale maximale allouée à ce projet est de 400 000 euros HT. Des subventions sont susceptibles d'être allouées par certains partenaires financiers (agence de l'eau, département...). Les travaux seront effectués hors période estivale.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un accord de principe à la réalisation de ces travaux.

Vote à la majorité moins 1 contre

17. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal par le Maire.

Renoncement à l'exercice du Droit de Prémption Urbain

Du 4 juin 2019 au 12 Juillet 2019

N° D.I.A.	Date de décision	Parcelle	Surface (m ²)	Adresse	Nature			
					T.N.	T.N.C.	T.C.	Autre
25/19	4/06/2019	064 ZI 321 064 ZI 53	74 122	1 Rue Garel Glénac 56200 LA GACILLY		X		
26/19	06/06/2019	AN 480 AN 481 AN 500	885 869 16	8 Rue Hollersbach 56200 LA GACILLY			X	
27/19	18/06/2019	AM 588 AM 589	399 4394	13 Rue des Magnolias 56200 LA GACILLY			X	
28/19	22/06/2019	AN 870	264	17 Rue La Fayette Et 12 Rue du Relais Postal 56200 LA GACILLY			X	
29/19	22/06/2019	AM 727	277	41 Rue des Jonquilles 56200 LA GACILLY			X	
30/19	26/06/2019	AO 565	788	Les Bechais 56200 LA GACILLY		X		
31/19	26/06/2019	AO 546	167	Les Pâtures des Bechais		X		

		AO 551	557	56200 LA GACILLY				
32/19	1/07/2019	AN 211	17	3 Rue des Libellules		X		
		AN 719	951	56200 LA GACILLY				
33/19	1/07/2019	AK 179	466	32 Le Patis			X	
		AK 180	28	Les Courtils de Haut				
				56200 LA GACILLY				
34/19	11/07/2019	AM 87	1094	Route de Saint Vincent			X	
				56200 LA GACILLY				
35/19	12/07/2019	AI 602	8	3 B La Ville Jarnier		X		
				56200 LA GACILLY				
36/19	12/07/2019	AI	600	Le Patis		X		
				56200 LA GACILLY				

- **TN : Terrain Nu (non constructible)**
- **TNC : Terrain Nu Constructible**
- **TC : Terrain Construit**
- **Autre : carrière, bois, camping ...**

Tableau récapitulatif des marchés à procédure adaptée			
Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Stade Aillet – WC Consuel	Dekra Apave	230.00 € 380.00 €	276.00 € 456.00 €
Ecole JDLF Valise PPMS	Securimed Seton	453.10 € 556.20 €	543.72 € 667.44 €

Locaux Chaudières Mise en conformité Mise en place de bac à sable	Mondial extincteurs Seton Techni-contact	449.95 € 796.00 € 469.11 €	554.82 € 955.20 € 562.93 €
La Chapelle Gaceline Réalisation d'une carrière à chevaux	COYAC Jean-Claude LEMEE LTP MTPA LE JULE TP DAVID Fabien	31 888.00 € 33 246.80 € 43 840.00 € 31 908.00 € 37 647.16 €	38 265.60 € 39 896.16 € 52 608.00 € 38 289.60 € 45 176.59 €
Remplacement 10 Corbeilles – La Chapelle + La Roquennerie	Espace Créatic Védif collectivités	5 714.90 € 8 209.00 €	6 857.88 € 9 850.80 €
Zone Naturelle Achat 2 tables et 4 assises	Espace Créatic Védif collectivités	1 516.86 € 2 300.00 €	1 820.23 € 2 760.00 €
Services Techniques Climatisation mobile pour service Urbanisme	Brossette Darty Rexel	305.67 € 649.17 € 421.69 €	366.80 € 779.00 € 506.03 €

18. Questions diverses.

Admission en non valeurs sur le budget principal

L'admission en non valeurs proposée par le comptable public est de 2240,49 euros.

Vote à l'unanimité.

Espace culturel Artémisia – mise en place de la saison culturelle septembre – décembre 2019 et tarifs

Date	Artiste	Prix billet
21/09/19	(Même) Pas Peur du Loup! de Ollivier Leroy et avec Anne Laure Bourget	TP : 8 € TR : 4 €
22/09/19	Les Frères Casquettes + Forum des Assos	TP : 8 € TR : 4 €
13/10/19	Miossec	TP : 20 € TR : 16 €
01/11/19	André Manoukian & China Moses	TP : 25 € TR : 20 €
02/11/19	Laurent Dewilde Ray Lema	TP : 15 € TR : 11 €
10/11/19	Samia Orosemane	TP : 15 € TR : 11 €
14/12/19	« Le Fils » de David Gauchard	TP : 15 € TR : 11 €
Nov-Dec	Cycle Cinéma	gratuit

Et un tarif « Pass Automne » à 80 euros pour l'ensemble des spectacles hors jeune public.

Projet d'aménagement de sentiers au marais de Glénac

La commune historique de Glénac faisait partie du syndicat d'aménagement de l'Oust CAPVO. Un projet d'aménagement sur la commune est prévu : lavoir près de Sourdéac, patelage vers le Grand Clos, dans le cadre d'un chemin entre Glénac et Bains. Le coût des travaux prévu à partir de septembre 2019 est de 23215.28€. La participation de la commune de 5599.44 €. La participation est adoptée à l'unanimité.

Jacques Rocher : les raves parties : il y en a eu 3 sur notre territoire depuis le début de l'année. Le Préfet insiste sur le fait que la responsabilité est celle de l'Etat et non de la commune. La collectivité peut juste empêcher les organisateurs d'accéder physiquement à la forêt de St Jugon. Les services de secours doivent pouvoir intervenir à tout moment. Une réunion avec les services de gendarmerie a eu lieu sur site le 12 juillet dernier.

Philippe Noget : le jury national des villes et villages fleuris sera présent t à La Gacilly le jeudi 25 juillet prochain. Ils seront accueillis à Artémisia vers 9 h autour d'un café. Avant de faire leur visite du village, ils visionneront un film. Les élus sont invités à participer à cet accueil. Le label 4 fleurs est extrêmement valorisant pour la commune.

Isabelle Gapihan : Il y a beaucoup d'herbes dans le cimetière de La Gacilly. L'Esat de La Gacilly devait intervenir mi-juillet mais faute de salariés présents, la prestation a du être décalée.

Franck Morand : La rue des chardonnerets est en très mauvais état. Des travaux sont-ils prévus ? La rue sera complètement refaite fin 2019 pour un coût de 170 000 € TTC.

Franck Morand : une des plaques du monument aux morts a disparu. A-t-elle été volée, ou est-elle en réparation ? elle est actuellement entreposée aux services techniques dans l'attente d'une restauration.

Youenn Combot : Des véhicules montent et descendent la rue St Vincent. Il faut mieux signaler et interdire l'accès surtout par le haut. Aménagement revu le 22 juillet 2019.

Sylvie Hurtel : problèmes de stationnement : la zone bleue et la limitation à 10 minutes ne sont pas respectées place du Général De Gaulle. Intervention du policier municipal beaucoup plus régulière depuis le 20 juillet 2019 sur ce secteur.

Les trottoirs rue de Gralia, des ajoncs d'or sont envahis d'herbes.

Joaquim DA SILVA JESUS : le restaurant Tartines et Bouchon est-il à jour dans son loyer ? Pierre Roussette indique que des retards sont encore constatés.

Monique Le Quellec : le 5 août prochain opération pique-nique au canal. 2 groupes de marcheurs partiront de Glénac et de La Chapelle pour se retrouver au bout du pont. Ils seront accueillis par un apéritif offert par la mairie. Déjeuneront dans une ambiance musicale. Une buvette tenue par « la main fraternelle » les désaltèrera tout l'après-midi.

Yvon Castel : le lundi 29 juillet, le plus grand rassemblement de véhicules amphibies fera halte à La Gacilly de 16h à 19 h. Les 74 engins sortiront de l'Aff par la cale au fond du parking de l'Aff où ils seront exposés jusqu'au soir. Yvon a besoin des quelques élus pour les accueillir (190 personnes) et leur servir le vin d'honneur.